geurs, dans des conditions hygiéniques, invite le gouvernement à exiger d'elles que, pendant les périodes de froid rigoureux, elles chauffent toutes les voitures, sans distinction de classes, ni de parcours » ;

2° De M. C. Dreyfus, l'ordre du jour suivant :

« La Chambre, invitant le ministre à user des droits que lui donnent les décrets et ordonnances sur la police des chemins de fer, pour imposer aux Compagnies les mesures nécessaires à la garantie de la santé publique, passe à l'ordre du jour. »

M. Boudeau déclare se rallier à l'ordre du jour de M. C. Dreyfus.

L'ordre du jour pur et simple, demandé par le gouvernement, est repoussé à la majorité de 290 voix contre 191. (Long mouvement.)

M. le président. — J'ai reçu un nouvel ordre du jour présenté par MM. Lavertujon et Philipon.

« La Chambre, confiante dans la sollicitude du gouvernement, pour assurer le bien être des voyageurs passe à l'ordre du jour. » (Longs éclats de rires et protestations.)

M. C. Dreyfus. — Je demande la priorité pour mon ordre du jour.

Il ne suffit pas de s'en rapporter à la sollicitude du ministre. (Bruit.)

Je m'en rapporte à ses sentiments démocratiques. (Rires) mais je tiens à ce que la Chambre se prononce dans des conditions telles que les compagnies se soumettent. (Très bien, très bien.)

M. le Président. — J'ai reçu un autre ordre du jour de M. Pichon; il est ainsi conçu :

« La Chambre, prenant acte des déclarations du gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

M. Yves Guyot.—J'accepte l'ordre du jour de Pichon et pas d'autre. (Mouvements divers. Exclamations Ah ! Ah !)

Je n'accepterai jamais d'être frappé de suspicion et de blâme. (Rires).

M. C. Dreyfus. — Le débat doit passer au-dessus de la tête du ministre actuel. C'est un malheur, avec le régime parlementaire, c'est un malheur que, chaque fois qu'on se trouve en présence d'une question de principe, on se trouve en même temps en présence d'une question ministérielle.

Eh bien ! il faut revenir à une autre manière de procéder, et, si M. Yves Guyot s'entête à sa situation ministérielle, tant pis pour lui. Il faut être ferme, et faire prévaloir nos volontés. (Agitation prolongée.)

M. le Président. — M. Pichon modifie son ordre du jour dans les termes suivants :

« La Chambre, prenant acte des déclarations de M. le ministre, qui s'est engagé à prendre les mesures nécessaires pour assurer, dans le plus bref délai possible, le chauffage des wagons, passe à l'ordre du jour. »

M. Pichon. — Je ne poursuis aucun but politique, en présentant mon amendement; je ne défends aucun intérêt particulier. (Bruit).

Voix à gauche : Excepté du ministère.

M. Pichon. — Une crise ministérielle serait dangereuse en ce moment. (Quelques applaudissements au centre.)

M. Dreyfus. — Je ne peux donner acte au ministre des promesses qu'il n'a pas faites.

M. Yves Guyot veut parler de sa place.

Cris : A la tribune ! (Longue agitation).

M. Yves Guyot monte à la tribune et déclare, au milieu du bruit, qu'il n'accepte que l'ordre du jour Pichon et pas d'autre. (Exclamations.)

MM. Levertujon et Philipon se rallient à l'ordre du jour Pichon.

A la majorité de 305 voix contre 195, la priorité est donnée à l'ordre du jour de M. Pichon, qui est ensuite adopté à mains levées.

M. Yves Guyot, remis de cette chaude alerte, est félicité par les députés ministériels.

L'incident est clos.

Chemin de fer de Bergues à Hazebrouck

La Chambre adopte ensuite, après déclaration d'urgence, un projet de loi ayant pour objet de déclarer d'utilité publique, dans le département du Nord, un chemin de fer d'intérêt local à voie étroite de Bergues à Hazebrouck, avec embranchement à Hondschoote.

Poursuites contre deux députés

La Chambre, sur les conclusions du rapporteur, refuse les autorisations de poursuites visant MM. Cluseret et Terrail Mermeix.

La séance est levée à 5 heures 55, et renvoyée à jeudi.

SÉNAT

Séance du mardi 20 janvier

Présidence de M. Le Royer, président.

La séance est ouverte à quatre heures.

Secours aux nécessiteux de la campagne

M. Constans, ministre de l'intérieur. — J'ai l'honneur de déposer sur le bureau du Sénat un projet de loi portant ouverture d'un crédit de deux millions à titre de secours aux bureaux de bienfaisance et un second portant ouverture d'un crédit de quatre millions pour venir en aide aux populations des campagnes. (Très bien, très bien.)

L'urgence est déclarée.

Les projets sont renvoyés à la Commission des finances.

La Haute-Cour

[illegible] des neuf membres de la Commission d'instruction de la Haute-Cour.

Le scrutin, ouvert à 4 h. 05, est clos à 4 h. 35.

Le quorum n'étant pas atteint, le vote est renvoyé à une séance ultérieure.

Il en est de même pour les scrutins relatifs aux commissaires instructeurs suppléants et au vice-président de la Haute-Cour.

Mort d'un sénateur

M. le Président prononce l'éloge de M. Garrigat, sénateur de la Dordogne, décédé.

Secours aux indigents

Le Sénat adopte, à l'unanimité, les projets de loi relatifs aux secours aux indigents, déposés au début de la séance.

Validation d'élections

Il reprend ensuite la vérification des pouvoirs.

Les élections de la Vienne et des Hautes-Pyrénées sont validées.

Une commission annuelle de l'armée

M. le général Deffis dépose son rapport sur sa proposition de résolution tendant à la nomination d'une commission annuelle de l'armée.

La séance est levée à 5 heures 45 et renvoyée à jeudi 3 heures.

Le « Journal de Roubaix » et le « Bulletin des Laines » ont des abonnés et des lecteurs dans tous les centres lainiers du monde.

NOUVELLES DU JOUR

La répression des fraudes dans l'industrie

Paris, 20 janvier.—La distribution, au Sénat, comprend aujourd'hui un volumineux rapport de plus de 600 pages, fait par M. Dietz-Mormin, sénateur, sur l'enquête administrative relative aux fraudes tendant à faire passer pour français des produits fabriqués à l'étranger ou en provenant. Cette enquête avait été autorisée par le Sénat dans sa séance du 23 mars 1888; le rapport de M. Dietz Mormin est présenté à la Commission sénatoriale chargée d'examiner la proposition de loi de M. Bozenais sur ces fraudes.

L'ambassadeur de Russie

Paris, 20 janvier. — On dément officiellement qu'il soit question du rappel de M. de Morenheim ambassadeur de Russie.

Calme complet à Bruxelles

Bruxelles, 20 janvier. — La soirée est absolument calme.

Crise métallurgique à Charleroi

Charleroi, 20 janvier. — L'industrie métallurgique est surtout atteinte par la crise qui sévit en ce moment. De grands établissements vont être forcés de fermer.

L'abolition du scrutin de liste en Italie

Rome, 20 janvier. — Malgré l'opposition de M. Crispi, la Chambre, à la presque unanimité, a voté la prise en considération du projet abolissant le scrutin de liste.

Quarante-cinq enfants blessés par une vache furieuse

Londres, 20 janvier. — A Nantwich, une vache, mise en fureur, a fait irruption dans la cour d'une école, où un grand nombre d'enfants se trouvaient rassemblés. Il y a eu 45 blessés, mais on espère les sauver tous.

L'animal a été capturé non sans peine, et abattu

La dénonciation des traités

Paris, 20 janvier. —Suivant l'exemple de la France, l'Espagne, la Suisse, la Belgique, la plupart des puissances européennes vont dénoncer à leur tour avant février 1891, leurs traités de commerce à tarifs annexes, afin de reprendre leur pleine liberté réciproque pour le 1er février 1892.

L'Espagne fait même annoncer que le traité de réciprocité qu'elle va conclure avec les Etats-Unis pour le commerce des Antilles n'entrera en vigueur qu'en 1892, après la disparition de tous les traités actuels.

Madrid, 20 janvier. — Le conseil des ministres a entendu la lecture de la note du gouvernement français, dénonçant le traité de commerce avec l'Espagne.

Mort d'un sénateur

Paris, 20 janvier.— On annonce la mort de M. Garrigat, sénateur de la Dordogne, enlevé en trois jours par une fluxion de poitrine.

Le travail des femmes et des enfants

Paris, 20 janvier. — M. le comte de Mun vient de déposer, au projet de loi adopté par le Sénat, sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels, l'amendement suivant :

« Les enfants âgés de moins de dix-huit ans, et les femmes de tout âge, ne peuvent être employés les jours de fête reconnus par la loi, même pour le rangement de l'atelier. Les veilles de jours de fête reconnus par la loi, la durée du travail des enfants, des filles mineures et des femmes ne peut excéder huit heures, y compris les travaux de nettoyage, etc., à moins de travaux de réparation qui, exécutés dans le courant de la semaine, entraineraient le chômage de l'atelier ou d'une partie de l'atelier. »

Rentrée du bœuf gras

Paris, 20 janvier. — M. Develle a obtenu de M. Constans de rétablir en 1891, après 20 ans, la promenade du bœuf gras, supprimée en 1871, pendant que Paris ressentait encore la famine du siège et qu'on avait dévoré jusqu'aux bêtes du Jardin des Plantes.

Tirage d'obligations à Paris

Paris, 20 janvier. — Ce matin a eu lieu un tirage des obligations de la ville de Paris 1871.

Le numéro 1,105,544 gagne 100,000 francs. Les numéros 809,679 — 1,295,388 gagnent 50,000 francs. Les dix numéros suivants : 7,107 — 790,843 — 751,594 — 743,660 — 529,065 — 1,253,361 — 847,424 — 1,202,758 — 839,119 — 1,276,189 gagnent 10,000 francs.

Le froid nous rend le vin

On lit dans *La Gazette des Deux Sèvres* :

« Un viticulteur de Baussais assure que le froid a tué le phylloxera.

» La terre a été gelée à 0m34 pendant une durée de plus d'un mois, ce qui ne s'était pas vu depuis 1870. Beaucoup de cultivateurs se plaignent que la misère sera grande cette année. Selon moi ce sera le contraire. Cet hiver, c'est la fortune des vignerons et des cultivateurs. L'épaisseur de terre gelée peut induire à penser que presque tous les insectes de toutes sortes qui ravageaient les récoltes sont détruits.

» Quant à l'ennemi de la vigne, il peut fort bien disparaître, en effet.

» Les cultivateurs auront peut-être une perte cette année, principalement sur les blés; il faudra presque doubler la semence, mais ce sera le bonheur pour l'avenir. Et le vin ! le vin qui reviendra ! »

Au Conseil des ministres

NOMINATIONS JUDICIAIRES

M. Faillières, ministre de la justice, a fait signer un décret au terme duquel sont nommés : président à la cour d'appel de Rouen, M. Quevault, conseiller à Douai ; M. Jardet-Lagrange de Langre, chef du cabinet civil du président du conseil, est nommé conseiller maître à la cour des comptes ; M. Gruwrin, maître des requêtes au conseil d'Etat, est nommé sous-gouverneur du Crédit foncier, en remplacement de M. Levêque, démissionnaire.

La démission de M. Guillemin, juge suppléant à Avesnes, est acceptée.

SITUATION MÉTÉOROLOGIQUE. Roubaix, 21 janvier. — Hauteur barométrique, 746. Températures :
A 7 heures du matin..... 2 degrés audessous de zéro.
A 1 » du soir..... 1 degré audessous de zéro.
A 5 » » 0 degré audessus de zéro.

Paris, 20 janvier. — Un changement de situation se produit aujourd'hui dans le nord-ouest du continent. Les courants du large atteignent les Iles britanniques et s'étendent jusqu'aux côtes de la Manche.

Une baisse importante a lieu. Elle atteint 25 m/m aux Hébrides et 20 m/m sur nos côtes de la Norwège.

Les vents tournent au sud-ouest sur les Iles Britanniques ainsi que sur nos côtes de la Manche et de la Bretagne; ils sont toujours forts sur le Nord et en Provence.

On signale quelques neiges sur le centre de l'Europe et sur nos régions de l'Est.

La température remonte sur le nord-ouest de l'Europe.

Le thermomètre marquait ce matin : 22° à Moscou, 10° à Paris, 4° à Biarritz, 7° à Athènes et 10° à Valentia.

On notait dans les stations élevées, 16° au puy de Dôme et 27° au pic du Midi.

En France, la température va s'élever dans les régions du Nord et de l'Ouest où des neiges sont toujours probables, Le temps reste au froid dans le Centre et le Midi.

A Paris hier, ciel brumeux avec menace de neige.

L'UNION DES ACHATS

5me COMBINAISON. — **Assurances militaires**

A l'âge de vingt et un ans, tous les Français valides sont appelés sous les drapeaux. Pendant la durée du service militaire, ils n'ont souvent d'autres ressources que la solde plus qu'insuffisante du régiment; quand vient la libération, ils attendent parfois longtemps avant de retrouver un emploi; s'ils réussissent à reprendre leur profession ou le métier qu'ils avaient abandonné, le préjudice causé par cette interruption n'en subsiste pas moins et ils ne peuvent songer à se créer un établissement.

Tous ceux qui feront désormais leurs paiements en se servant des Bons de l'*Union des Achats* pourront, sans aucun sacrifice, et en réalisant même une notable économie, remédier, pour leurs enfants, à ce double inconvénient.

En échange de 70 souches de bons d'un franc par mois ou de 14 souches de bons de cinq francs, on peut assurer à un enfant de dix ans :

1° 100 francs à l'âge de 20 ans (au moment de son tirage au sort);

2° Une rente annuelle de 60 francs payable par trimestre et d'avance quand l'assuré sera militaire;

3° A l'expiration de ses trois années, un capital de *cinq cents francs*.

On peut, en doublant ou triplant le nombre de souches, doubler ou tripler le capital et la rente.

Cette combinaison est garantie par deux polices souscrites par des Compagnies d'assurances.

L'Union des Achats délivre :

Au prix de 4,50 des bons qui sont acceptés pour *cinq francs* par tous ses adhérents; au prix de 90 centimes des bons valant *un franc* et au prix de 45 centimes des bons valant *cinquante centimes*.

Au moyen des *souches* de ces bons, on peut participer à une ou plusieurs des combinaisons.

Les bons d'achat sont délivrés par les porteurs de journaux. On peut s'en procurer aussi :

1° A la librairie du Journal de Roubaix ;

2° Dans les principaux débits de tabac.

LES MAISONS, DÉSIREUSES D'ADHÉRER A L'UNION DES ACHATS, SONT PRIÉES D'ENVOYER LEUR NOM ET LEUR ADRESSE A LA LIBRAIRIE DU *Journal de Roubaix*.

∴

Nota, — Il est bien entendu que les *Bons de l'Union des Achats* ne sont admis en compte que pour le paiement des ventes faites depuis le 1er janvier 1891.

(Nous publions plus loin la liste des maisons adhérentes à l'Union des Achats.)

UNE INIQUITÉ NOUVELLE

La fermeture du collège Saint Jacques à Hazebrouck. La révocation du Maire d'Hazebrouck

Nous avons dit quelque mots, de cette affaire. Nous y revenons tant il y a d'iniquité dans l'acte commis.

Depuis samedi donc, professeurs et élèves de cette institution sont dispersés. On va voir comment et pourquoi :

Le collège communal d'Hazebrouck, très florissant autrefois, lorsqu'il était sous la direction d'un ecclésiastique, M. l'abbé Dehaene, dont la mémoire est vénérée de tous dans les Flandres, avait rapidement perdu son ancienne prospérité depuis que l'autorité académique l'avait remis sous la direction d'un principal laïque.

Dans ces derniers temps la décadence était complète; il n'y avait plus qu'un chiffre infime d'élèves, et pourtant cet établissement constituait pour la ville une charge très lourde.

L'engagement décennal contracté avec l'Université expirant le 31 décembre 1890, le conseil municipal d'Hazebrouck ne crut pas devoir le renouveler, et, dans sa séance du 28 mai dernier, il décida de confier à un ecclésiastique, avec faculté de s'adjoindre des collaborateurs laïques, la direction de cet établissement d'enseignement secondaire.

Un traité fut passé le 18 juin avec M. l'abbé Denys, curé de Renescure, qui avait déjà dirigé de la façon la plus remarquable le collège de Gravelines. La ville ville d'Hazebrouck mettait à sa disposition les bâtiments le matériel existant lui allouait une subvention annuelle ne pouvant dépasser 7.000 francs et créait dix bourses qu'elle s'engageait à entretenir.

L'opinion publique, à Hazebrouck, accueillit cette décision avec la plus vive satisfaction.

Mais on comptait sans quelques sectaires, principalement quelques fonctionnaires qui, selon l'expression si juste de notre excellent confrère, l'*Indicateur*, « traitent en pays conquis » la région condamnée à les subir.

Des rapports, où la situation était présentée sous le jour le plus faux et, nous dirons même le plus mensonger, furent adressés à l'autorité supérieure. Le conseil académique refusa d'autoriser toute allocation de subside au nouvel établissement, et le conseil supérieur de l'instruction publique confirma cette iniquité.

Ajoutons que rien ne peut excuser cette décision du conseil supérieur, car on avait envoyé d'autre part une note établissant les faits sous leur véritable jour, et exposant la situation avec une clarté indiscutable. Nous regrettons que le défaut de place nous empêche de reproduire entièrement cette note; nous nous bornerons à l'extrait suivant qui donne une idée exacte de la décadence du collège universitaire :

» En 1865 l'autorité académique l'ayant remis sous la direction d'un principal laïque, l'établissement tombait de nouveau et depuis lors on a vainement essayé de lui rendre quelque vitalité. Les élèves avaient d'abord suivi leurs anciens maîtres dans une nouvelle institution libre; puis, à partir du jour où cette institution est devenue Petit-Séminaire, ceux qui ne se destinaient pas à l'état ecclésiastique sont allés peupler les institutions voisines de Saint-Omer, de Bailleul, de Dunkerque, d'Aire, de Merville, etc.

» La confiance des familles n'est pas revenue avec le temps, et rien n'a pu rétablir la situation, ni les faveurs de l'Etat, ni l'appui des administrations locales, ni même les sacrifices d'argent imposés chaque année aux contribuables.

» Dans le dernier état et avec un personnel enseignant complet pour conduire les élèves aux deux baccalauréats, le collège comptait 5 pensionnaires et 85 externes, dont 12 boursiers (une dizaine d'élèves pour les six classes de latin, une quinzaine dans l'enseignement spécial et le reste appartient aux classes primaires.

» Le collège n'était donc plus en réalité qu'une école primaire, bien inutile d'ailleurs dans une ville déjà pourvue de 20 établissements de cette nature pour une population de 11,000 habitants.

» Quoi qu'il en soit, le fonctionnement entraînait chaque année à la charge des contribuables un déficit de plus de 20,000 francs, non comprise la mise de fonds engagée dans l'installation ; la ville supportait plus des deux tiers de ce déficit, le surplus étant payé par l'Etat. »

Malgré l'éloquence de ces arguments, malgré la volonté nettement exprimée du conseil municipal, on refusa d'autoriser toute concession de bâtiment, toute subvention communale, si minime fût-elle. Et cependant, à Hazebrouck, tout le monde sait que l'ancien collège universitaire a occasionné à la ville une dépense de plus de *deux cent mille francs* en dix ans,

Le conseil municipal se réunit alors d'urgence, et il autorisa M. le maire d'Hazebrouck, l'honorable M. Degroote, à passer bail avec M. l'abbé Denys et à lui concéder les bâtiments moyennant un loyer de trois cents francs, avec la lourde charge de ne pouvoir y faire fonctionner qu'un établissement d'instruction secondaire.

Cette combinaison sauvait le collège; sa légalité n'était pas douteuse, et, le 9 janvier, l'Institut Saint-Jacques s'ouvrait avec trente-cinq élèves. Le surlendemain, on en comptait plus de soixante. Résultat particulièrement brillant, en égard à l'époque déjà avancée de l'année scolaire, à la rigueur d'un hiver exceptionnel, aux menaces du journal opportuniste d'Hazebrouck et de la sous-préfecture, à la pression exercée sur bon nombre de parents par le monde officiel.

Et les jours suivants, le nombre des enfants s'accrut encore. Tout permettait de croire qu'à la rentrée de Pâques, il y aurait eu cent vingt élèves, peut-être deux cents à la rentrée d'octobre.

La bande opportuniste s'était imaginée que l'ouverture du nouveau collège aurait constituée un *four*; que le chiffre des élèves aurait été dérisoire.

Les beaux résultats obtenus l'exaspérèrent.

On eut alors recours aux moyens ordinaires à ces gens qui prétendent que nous vivons « sous un régime de liberté ».

Jeudi dernier, l'inspecteur d'Académie, Gaudier arrivait à Hazebrouck, informait M. l'abbé Denys qu'il ne pouvait pas rester dans les bâtiments du collège communal et lui enjoignait de partir lui et ses professeurs, dans les trois jours, sous peine d'un procès verbal, c'est-à-dire de poursuites devant le conseil académique, ou plutôt, comme le dit l'*Indicateur*, « devant une juridiction exceptionnelle, composée presque exclusivement d'agents salariés et d'adversaires de l'enseignement libre. »

Le même jour le préfet Vel-Durand notifiait à M. le maire d'Hazebrouck l'ordre de faire évacuer immédiatement les bâtiments du collège.

Dans ces conditions, la lutte était inégale; la force l'emportait une fois de plus sur le droit.

Devant ces menaces, en présences des tracasseries que les autorités sectaires n'auraient manqué de lui susciter, en présence des difficultés qu'eût entraînées une résistance, M. l'abbé Denys jugea qu'il était plus digne de s'en aller; ce parti lui fut surtout dicté par sa responsabilité vis-à-vis des familles, car il ne voulait pas mêler les enfants à un regrettable conflit.

Vendredi matin, les externes étaient prévenus de la fermeture de l'établissement, et samedi, on licenciait les internes déjà au nombre de douze, appartenant tous aux communes des alentours.

L'inique décision du préfet Vel-Durand et de l'autorité académique a causé un très grand mécontentement à Hazebrouck.

A part quelques sectaires et les fonctionnaires dont nous avons déjà signalé le triste rôle, la population est unanime à blâmer la conduite de l'administration supérieure et à approuver l'attitude de l'honorable M. Degroote, attitude à la fois si ferme si sage et si digne.

P.-S. — Nous avons annoncé mercredi matin la nouvelle de la révocation du maire d'Hazebrouck par le préfet du Nord.

Les feuilles opportunistes nous apprennent que l'administration est résolue à ne point s'en tenir là, et que la révocation ministérielle suivra de près l'arrêté de suspension pris par M. Vel-Durand.

Nos lecteurs savent quel est le motif de cet acte arbitraire, et il nous paraît inutile de nous arrêter sur les circonstances de faite particulièrement odieuses qui se rencontrent dans cette affaire.

Aussi bien, ni le prestige du parti conservateur ne [illegible] la légitime autorité dont jouit M. Degroote ne sera amoindrie.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

On sait que, d'après un arrêté municipal du 20 février dernier, l'éclairage et l'ébouage des rues particulières non classées sont à la charge des propriétaires.

Un syndicat s'est formé pour déférer cet arrêté au Conseil de Préfecture. Il avait convoqué les propriétaires intéressés, à une réunion qui a eu lieu, mardi, à huit heures et demie du soir, dans une salle du café de M. Philémon Eyames, rue Pierre-Motte.

Une vingtaine de personnes étaient présentes ; Me Gambard a exposé, au nom du syndicat, l'état de la question et a déclaré que les propriétaires des rues non classées étaient presque certains d'obtenir gain de cause; mais qu'il fallait, pour cela, recueillir un assez grand nombre d'adhésions.

Quelqu'un a demandé de dresser la liste des propriétaires des rues visées par l'arrêté municipal, afin de pouvoir lancer des convocations à domicile et de rendre la prochaine réunion plus importante. On choisirait ensuite, a-t-il ajouté, une délégation qui serait chargée de faire les démarches nécessaires, pour arriver à une bonne solution.

Cette manière de voir est admise par tous, et, après divers renseignements donnés par les propriétaires présents, la réunion s'est séparée à neuf heures et demie.

La prochaine assemblée est fixée au mardi 3 février prochain.

Le concert de l'Union artistique et littéraire — Cette fête est définitivement fixée au dimanche 1er février prochain ; elle aura lieu à huit heures et demie du soir, dans la salle des fêtes de l'hôtel-de-Ville. Le programme sera publié sous peu. Le comité organisateur s'est assuré le concours de plusieurs artistes de talent, membres de la société ; mais la grande attraction de ce concert, sera incontestablement l'éminente cantatrice Mlle Dinah Beumer.

Mentionnons, en outre, MM. Desrousseaux, le célèbre chansonnier lillois, Watteuw, l'inimitable diseur, X. Thierry, directeur du Grand Théâtre, etc., etc. Avec un tel programme, nul doute que les cachets ne s'enlèvent rapidement. Les numéros de contrôle placés sur les billets numérotés ne représentent aucunement le numéro de la place qu'occupera le spectateur; ces places pourront être retenues à partir de dimanche prochain, 25 janvier, chez M. Jubé, rue de la Gare, où un plan de la salle sera déposé ; on y trouvera également des cartes d'entrée et des billets de tombola.

On nous prie de faire remarquer que le but de la fête organisée par l'Union artistique et littéraire, est de créer une caisse de secours pour les artistes nécessiteux, malades, ou qui, faute de ressources, ne pourraient achever leurs études; cette œuvre à laquelle toutes les personnes qui ont le goût des choses d'art — et elles sont nombreuses à Roubaix — ne sauraient manquer de s'intéresser, est trop philanthropique pour que nos concitoyens ne lui donnent les plus chaleureuses marques d'encouragement.

La tombola qui sera tirée à l'issue du concert s'annonce comme magnifique. Voici la liste des principaux lots :

1° *Retour de la chasse à l'ours*, eau forte, de Cormon; 2. *La musique*, gravure, de Delaplanche, 3° *Portrait de femme*, eau forte, de Carolus Duran; 4° *Tête d'homme*, eau forte, d'après Rembrandt; 5° *Les Etats Généraux*, de Dalou, gravure; 6° *Le viaduc de Nogent sur Marne*, gravure; 7° *L'état major autrichien devant le corps de Marceau*, gravure; 8° *Didier Erasme*, gravure, d'Holbein; 9° *La Vierge et Sainte-Anne*, d'après Léonard de Vinci, gravure.

10° *La Charité*, gravure, de Paul Dubois ; ces dix lots représentent le don de M. le ministre de l'instruction publique et des Beaux Arts. 10° *Bon pour un portrait*, don de M. Weerts ; 11° *Combat de coqs*, étude, peinture. don de M Remy Cogghe ; 12 *Emeralda*, peinture, don de M. Jacquet ; 13° *Portrait Médaillon*, don de M. Eugène Ollé et 14° Bon pour six épreuves pour médaillon, don de M. Allard.

15° *Paysage*, peinture offert par M. Rémy Cogghe ; 16° *Bobineuse*, peinture, don de M. Desplanque ; 17° Bon pour un portrait, offert par M. Krabansky ; 18° *Aquarelle* (Rome 1881), don de M. Rémy Cogghe ; 19° *Récolte de pommes de terre*, peinture, don de M. Florin.

20° *Marine*, peinture, don de M. Luvillier; 21° *Paysage*, peinture, don de M. Merlet; 22° *Tête de moine*, peinture, don de M. Delemasure; 23° *Aquarelle*, d'après Leroile, don de M. Paul Destombe; 24° *Sainte Lucie*, peinture. don de M. Delcour; 25 *Sapho*, buste en terre cuite, offert par M. Auguste Dupire; 26° Coupe étagère montée sur bronze, don de M. Bouvy; 27° *Retour de la pêche*, bronze, offert par M. Victor Vaissier; 28° Partition de l'*Africaine*, offerte par M. Barrez; 29° *Histoire de Charlemagne*, don de M. Alfred Reboux.

3° Collection du *Figaro Salon*, don de M. Collez ; 31° Photographies du *Combat de coqs* (deux épreuves), dons de M. Rémy Cogghe ; 32° Photographies de l'*Alerte* (trois épreuves) dons de M. Rémy Cogghe; 33° Photographie, don de M. Jacquet; 34° Bon pour la décoration d'un plafond (peinture) don de M. Fournier Delattre; 35° *Paysage*, peinture, de Jacquet, don de M. Ed. Masurel, 36° *Aquarelles* (deux) dons de M. Stiers ; 37° Collection reliée de dix années du *Brouttewx* don de M. Watteuw. 38 *Bon pour un portrait*, don de M. Paul Marchand 39° *Dessin à la plume*, d'après Pille, offert par M Clandinon; 40° *Deux figurines* avec socles, don de M. Marcelli; 41. *Aquarelle*, don de M. Perdrieau ; 42° *Vue prise Meudon* don de M. Paul Marchand; 43° Aquarelles (deux) don de M. Guérin; 44° *Nature morte*, don de M. Lamour ; 45° *Chansons lilloises*, don de M. Horrez, etc etc ,

Voilà plus qu'il n'en faut, pour assurer à cette tombola un succès sans précédent.

L'élargissement de la rue de l'Alma. — Une affiche, donnant le tableau des parcelles de terrain à exproprier pour l'élargissement de la rue de l'Alma, partie comprise entre les rues de l'Avocat et Isabeau-de-Roubaix, a été placardée sur les murs de Roubaix.

Résultats de deux adjudications. — Mardi, à onze heures du matin, ont eu lieu, dans l'une des salles de l'hôtel de ville, deux adjudications pour les travaux d'agrandissement du Bureau de bienfaisance et les travaux de zinguerie pour les nouveaux locaux de l'Hôtel-Dieu.

Le bureau était présidé par M. Paul Watine, adjoint, assisté de MM. F. Carissimo et Deleporte-Bayart, conseillers municipaux. Voici les résultats de ces adjudications :

1° *Bureau de bienfaisance* : le devis s'élève à la somme de 13,200 francs. Quatre soumissionnaires se sont présentés. MM Alfred Vronne, de Roubaix qui a offert 8 pour cent de rabais; Mangé, de Croix, 6 pour cent; Théodore Debaisieux, de Roubaix, 7 pour cent; Georges Gaberel, de Roubaix, 4 pour cent. M. Vronne a été déclaré adjudicataire.

2° *Hotel-Dieu* : le devis s'élève à 9,200 francs. Cinq soumissionnaires se sont présentés : MM. Alexandre Boutry, de Roubaix, qui a offert un rabais de 9 pour cent ; Bourgeois, de Roubaix, 5 pour cent ; Delmette, de Roubaix, 7 pour cent ; Planquart, de Roubaix, 4 pour cent ; Dewalle, de Roubaix, 4 pour cent. M. Boutry a été déclaré adjudicataire.

Refuge de nuit. — Voici la liste des professions des hommes recueillis hier au refuge de nuit :

Manouvrier, 1 ; cordonnier, 1 ; plombier, 1 ; mécaniciens, 2 ; journaliers, 3 rattacheurs, 2, garçon de café, 1 ; couvreur, 1 ; tisserands, 3, terrassiers, 5 ; boucher, 1 ; teinturiers en peaux, 1 ; Mouleur, 1 ; matelassier, 1 ; charretiers, 2, jardinier, 1 ; domestique, 1. — Total, 28.

— On nous prie d'insérer les notes suivantes :

« M. Voreux, épicier, fait don de 30 k. savon diaphane.

» M. Lequenne envoie 5 pains de 3 livres.

» M. Beruard-Varlet, rue du Curé, informe le comité qu'il tiendra un pâté à la disposition de l'œuvre lundi prochain,

» Mme Willem, bouquetière, rue de la Gare, envoie un joli pot d'oignons à fleurs.

» Anonyme, 3 paquets de tabac. Ces deux derniers lots et les six boites de savons qui ont été remises hier au comité seront joints à ceux qu'on voudra bien nous envoyer jusque samedi soir pour la tombola qui sera tirée dimanche prochain à l'issue de la séance d'escrime organisée par le cercle *Union roubaisienne*, place Notre-Dame.

» A cette séance d'escrime prendront part :

» MM. Louis Dubus, professeur d'escrime à Roubaix; Gustave Biscz. professeur à Tourcoing.

» Florimond Boutens, maître d'armes aux carabiniers belges à Bruxelles

» Désiré Vandenhende, ex-maître d'armes au 5e d'artillerie d'Anvers. L'Académie d'armes du Nord, dont le siège est au *Café Jean*, à Lille, a bien voulu informer le comité qu'elle se fera représenter à cette séance par M. Michaud, son secrétaire.»

La Favorite. — Aux tempéraments les plus délicats, à toutes les personnes faibles ou anémiques, l'eau du Saulchoir est aujourd'hui recommandée entre toutes.

A ceux qui ne veulent pas se laisser empoisonner par l'usage d'eaux impures — l'agent le plus certain d'une foule d'épidémies — à ceux qui veulent une eau de table saine, tonique, savoureuse, économique, l'eau du Saulchoir s'impose incontestablement.

L'eau ferrugineuse minérale naturelle de la superbe source du Saulchoir est la favorite du jour !

Une audacieuse tentative de vol a été commise lundi soir, dans l'établissement de M. Wibaux-Florin. Le concierge, M. Jules Deroose, venait de se coucher, quand il entendit des pas dans le magasin aux laines. Il prévint aussitôt le veilleur de nuit, M. Roger; tous deux se rendirent au premier étage, et distinguèrent bientôt quatre individus, blottis dans un tas de laine. L'un de ces étranges visiteurs, s'adressant à M. Deroose et à son compagnon, s'écria : « Qui êtes-vous ta re ici ? » — « Nous sommes les veilleurs de nuit, » leur fut-il répondu. — « Et nous aussi nous veillons,» dit l'inconnu. Au même instant des briques furent lancées contre les lanternes des veilleurs ; celles-ci volèrent en éclats, laissant la pièce dans la plus complète obscurité.

Les individus s'échappèrent aussitôt en bousculant M. Roger. Pendant ce temps, M. Deroose allait prévenir les agents de service au théâtre Deschamps. Toutes les issues de la maison furent cernées, mais les oiseaux avaient eu déjà le temps de se soustraire aux recherches. Les agents allaient se retirer, quand ils découvrirent, gisant au pied de la muraille du côté de la ruelle Wibaux, l'un des quatre individus. Il leur déclara qu'il avait voulu s'opposer à la fuite de ses voleurs, mais qu'ils l'avaient jeté par dessus la muraille.

Les agents transportèrent le blessé au poste de police de la rue Saint-Vincent-de-Paul. Il est maintenant à l'Hôtel-Dieu. Il n'a pu garder longtemps le rôle qu'il avait essayé de prendre et la police ne met pas en doute qu'elle tient l'un des coupables.

L'enquête ouverte par M. Herber, commissaire de police, a démontré qu'on s'était introduit dans la filature, à l'aide d'une fausse clef, par la rue Richard Lenoir. Les voleurs avaient choisi six balles de laine mérinos, d'une valeur totale de sept mille francs, qu'ils ont descendues par une trappe au premier étage.

Espérant ne pas éveiller les soupçons, ils avaient remplacé les marchandises volées par des balles de qualité inférieure. Tout récemment, l'on avait constaté la disparition d'une balle semblable à celles que les voleurs ont essayé de soustraire.

Mardi matin une perquisition a été faite au domicile de la personne arrêtée ; ses livres et registres n'ont rien révélé d'anormal.

Le crime d'Ascq. — Baillet et Dutilleul, confrontés avec Mme Degraeve, aubergiste à Fives, auraient été reconnus, autant du moins que possible, comme les deux individus qui avaient tenu, dans son établissement, des propos compromettants, et notamment celui-ci : « Le vieux a la vie dure. Qui l'aurait cru ? »

Les preuves s'entasseraient donc contre les deux inculpés.

Une enfant de deux ans et demi de la rue Charles-Quint, à l'Alumette, à Croix, est tombée, mardi matin, chez ses parents, dans une marmite d'eau bouillante qui avait été déposée sur les dalles. L'enfant a été grièvement brûlée. Son état est grave,

La Société chorale l'*Abeille* a donné hier une sérénade à son nouveau sous-chef, M. Charles Leuntjens. Ensuite a eu lieu une promenade en ville. Le soir une soirée intime réunissait tous les membres de la société.

Un commencement d'incendie s'est produit mardi soir, vers sept heures, dans l'établissement de MM. Beaumont et Cie, fabricants de cardes, Grand'Rue. Le feu, qui a pris naissance dans un atelier, a été promptement éteint par les ouvriers de la maison. Les dégâts sont insignifiants. La cause est inconnue.

Un accident, rue des Arts. — Mardi soir, vers cinq heures, une ouvrière ourdisseuse, Coralie Declercq, âgée de 40 ans, travaillant au tissage de M. François Roussel, rue des Arts, est tombée dans une cave de deux mètres de profondeur par une ouverture servant de tire-sacs.

Un docteur appelé, a constaté plusieurs contusions à la tête. Coralie Declercq a été transportée ensuite à son domicile.

Un accident, rue de la Gare. — Lundi matin, un ouvrier mécanicien, M. Jean Potels, suivait un des trottoirs de la rue de la Gare, portant, sur l'épaule, une barre de fer. Il glissa et tomba. Dans sa chute, M. Potels s'est contusionné à la figure et a été grièvement blessé aux genoux. Transporté dans une pharmacie voisine, où un premier pansement fut fait, il a été ensuite reconduit en voiture chez lui, rue de Ma Campagne.

Arrestation d'un déserteur. — La police de sûreté était informée qu'un jeune homme, déserteur du 1er régiment d'infanterie, en garnison à Cambrai, s'était réfugié à Roubaix. Dimanche soir, les agents le découvrirent dans une maison mal famée du quartier du Pile; le jeune garçon donna aussitôt des preuves de son identité. Il se nomme Octave André et est né à Saint-Léger (Pas-de-Calais).

Nécrologie. — On annonce la mort de M. Emile-Jean-Baptiste-Philogone Barbotin, architecte, âgé de 60 ans, demeurant rue d'Inkermann, 98.

Ses funérailles auront lieu en l'église Saint-Sépulcre, vendredi 23 courant, à 9 heures et demie.

Leers. — Voici le mouvement de la population en 1890 :

Naissances, 127 ; légitimes : garçons, 56 ; filles, 56 ; illégitimes reconnus : garçons, 2 ; filles, 0 ; non reconnus : garçons, 6 ; filles, 7.

Mariages, 39, dont entre garçons et filles, 25 ; entre garçons et veuves, 0 ; entre veufs et filles, 4 ; entre veufs et veuves, 1.

Décès, 80 : dont sexe masculin, 40 ; sexe féminin, 40.

Nombre d'enfants morts-nés pendant la période écoulée, 4.

— Par arrêté de M. le Préfet du Nord, le conseil municipal est convoqué, pour le dimanche 25 janvier, à 3 heures, à la mairie, afin de procéder : 1° A l'installation de deux nouveaux conseillers. MM. Jules Salembier et Florentin Lepoutre, et 2° A l'élection d'un maire.

Le numéro du 5 janvier de la **Revue Universelle des Inventions nouvelles** contient une magnifique gravure en couleur, et de nombreuses illustrations accompagnent les descriptions des inventions. La revue est toujours dirigée par M. H. Farjas, ingénieur, ancien officier d'artillerie.

Voici le sommaire des principaux articles du numéro : Les inventions nouvelles à travers les âges, (Emile Gautier); Machine rotative pour imprimer en couleur, (A. Brun); Mon électrolyse médicamenteuse, (Dr Foveau de Courmelles). — *Tribune des inventeurs* : Machine à composer : Indicateur électrique; Appareil photographique, panoramique ; Machine à écrire.

Tour du monde : Inventions nouvelles présentées à l'Académie des sciences et aux sociétés étrangères; Propulseur pneumatique pour obturateurs photographiques; Pèse-bébés; semelle en caoutchouc; Compteur de remontage de pendules; Fixe bouquets à la boutonnière; Clef pour dévisser les écrous des roues de voiture; Le plus petit fusil du monde; Le phonographe connu en 1632, etc.

Abonnement : 1 an, France 6 francs; Union postale, 8 francs. Abonnement d'essai pour 6 mois, France 2 francs, Etranger 3 francs.

Administration, 25, rue Saint-Augustin, Paris.

25310

A ceux qui craignent l'Influenza — Grevenmacher (grand duché de Luxembourg), le 17 janvier 1890. — Vos excellentes Pilules Suisses ont un effet merveilleux. Atteint depuis nombre d'années d'une dyspepsie compliquée de constipation, que j'ai vainement essayé de combattre par divers remèdes, je suis maintenant à ma troisième boîte de vos Pilules Suisses, et je suis heureux de vous annoncer mon rétablissement complet. J'ajoute que, récemment atteint de l'*Influenza*, l'usage de vos Pilules Suisses a enrayé instantanément le mal dès son début.

25375 (Sig. lég.) Huberty, pensionné de l'état.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

Imprimerie Alfred Reboux. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*. — *La Maison se charge de la distribution à domicile à des conditions très avantageuses.*

EPHÉMÉRIDES DE L'INDUSTRIE ROUBAISIENNE

21 janvier 1752. — Sentence de l'intendant de Flandre mettant fin au procès soutenu par les egards et les gens de loi de Roubaix contre ceux de Lannoy. Elle attribue exclusivement aux égards de Roubaix le droit de visite sur les étoffes qui se fabriquent à Roubaix, Marcq, Croix, Wasquehal, Flers et Hem et défend à ceux de Lannoy d'exercer désormais ce droit dans aucun des villages du district de Roubaix. (*Archives de Roubaix*, HH. 41, f° 121 verso).

21 janvier 1861. — Lettre du Ministre du Commerce déclarant que le taux de 7 1/2 pour cent proposé pour le conditionnement du coton à Roubaix n'est plus d'accord en principe avec la nouvelle jurisprudence du Conseil d'Etat; qu'on a décidé que dorénavant on n'admettra plus, dans les statuts d'un bureau de conditionnement, la fixation d'une quantité d'eau de reprise, aussi bien pour la soie que pour la laine et le coton, et que toute liberté sera laissée aux appréciations et aux transactions privées. (Th. Leuridan, *Histoire de Roubaix*, t. V, p. 322).

TOURCOING

L'élection de dimanche prochain au Tribunal de commerce. — MM. les électeurs au Tribunal de commerce qui auraient perdu leurs cartes sont informés qu'ils seront admis à voter le dimanche 25 janvier, en justifiant de leur identité.

Les bureaux de la mairie. — Les bureaux du secrétariat et de la comptabilité, qui restaient jusqu'ici ouverts au public, tous les jours, jusqu'à 6 heures du soir, seront à l'avenir fermés à 4 heures, jusqu'à nouvel ordre.

Le cléricalisme, c'est l'ennemi ! — C'était lundi après midi. Le convoi d'un pauvre petit enfant, se rendait, vers quatre heures de l'église du Sacré-Cœur au cimetière. Rue Jacquart on fit la rencontre de plusieurs individus. Ils tenaient le milieu de la rue et ne voulurent pas se déranger. Le père dut se frayer un passage à travers la bande. L'un des individus alla jusqu'à lever la main sur lui, en lui adressant d'une voix retentissante, une épithète ordurière. Ces électeurs de M. Dron étaient-ils ivres ?

L'accident de la rue du Pouilly. — Ce n'est pas en sortant du magasin, mais en y entrant, que s'est produit le terrible accident dont nous avons parlé hier.

Le malheureux Bossuyt a plusieurs côtes cassées et une fracture de l'omoplate On craint en outre de graves lésions internes Cependant la première nuit qu'il a passée à l'Hôtel Dieu, a été presque satisfaisante.

Le blessé n'a pas 42 ans, comme un premier renseignement nous l'a fait dire, mais seulement 36. De plus ce n'est pas de cinq enfants que se compose sa famille, mais de six. Il n'y a pas même bien longtemps, le brave homme en avait sept. L'épidémie de croup et de rougeole qui a fait tant de victimes dans le quartier des Phalempins et environs, lui en a pris un.

Menaces de mort. — Emile Vanderbeke, âgé de 26 ans, charbonnier, né à Carnes, Belgique, qui devait 8 fr. 50 à Mme Dupire, cabaretière, rue de l'Epine, lui avait laissé sa montre en gage. Samedi dernier il se présenta à l'estaminet en état d'ivresse, menaçant de tout tuer et de tout briser, si on ne lui rendait pas aussitôt son chronomètre. Plusieurs consommateurs étant entrés sur ces entrefaites, le charbonnier s'en alla.

Il revint lundi plus furieux que jamais ; il menaça la jeune bonne de l'assommer. La pauvre fille se sauva dans l'escalier, suivie par le forcené, criant et vociférant. Il entra dans une chambre où se tenait Mme Dupire et lui posa ce dilemme : *Si tu ne me rends pas ma montre aussitôt je te tue !* Et il s'arma d'une chaise qu'il brisa en frappant sur les meubles. Il eut bientôt mis sens dessus-dessous.

La pauvre femme, plus morte que vive, se jeta à ses genoux, et lui demanda grâce. Elle lui remit ensuite sa montre, et descendit. Le charbonnier se fit servir, debout au comptoir, quatre chopes de bière, coup sur coup. Il partit en goguenardant, disant qu'on n'avait qu'à ajouter les huit sous à son compte. Après enquête de M. Chamberlin, Vanderbeke a été mis en arrestation,

Disparition étrange. — Un homme de 34 ans, M. Charles Lannoy, marié et père de 3 enfants, marchand de charbons au Brun-Pain, est disparu depuis le 14 janvier. Signalement: teint bruu, cheveux et barbe châtain, pardessus en drap, gilet de chasse, casquette à poils noire.

Une arrestation pour vol. — Le garde-champêtre du Blanc-Seau a arrêté, lundi soir, un ouvrier maçon, Edouard Verlinden, demeurant rue Boucher de Perthes, à Roubaix. Cet individu avait mis sa maîtresse en demeure de soustraire de l'argent à ses parents. Verlinden est en outre, inculpé de complicité de vols.

Le vol du Blanc Seau — Mme Decoster-Bernard, est remariée en secondes noces. De son premier mariage elle a eu, entre autres enfants Marie Trismans, âgée de 22 ans, soigneuse. C'est elle qui s'est introduite chez sa mère, par escalade et effraction; elle qui a fait sauter les serrures des garderobes, armoires et coffres, pour s'emparer d'une somme de 29 francs, dont elle a fait cadeau à un jeune homme de 20 ans, Edouard-Henri Verlinde, tisserand, demeurant à Roubaix, rue Boucher-de-Perthes, estaminet Petit.

On sait que le fait, par un enfant, de dépouiller un ascendant, n'est pas qualifié vol par le Code. La coquine le savait sans doute; car elle n'a pas cessé un instant d'assumer toute la responsabilité. Elle croyait certainement sauver le triste sire qui s'était fait son complice, puisqu'il savait *d'où venait l'argent*. Mais heureusement elle s'est trompée : l'arrestation du jeune homme est bel et bien maintenue, pour complicité de vol par recel.

UNE CHARITÉ FACILE

En faisant chaque mois *cent francs* de paiements, au moyen des bons de l'*Union des Achats*, on réalise *cent vingt francs* d'économies par an; et on peut, en outre, en envoyant ses souches à la librairie du *Journal de Roubaix*, faire donner à une famille pauvre, ou à une œuvre de bienfaisance, *soixante* francs par an en *pain*, en *viande*, en *vêtements*, en charbons, etc., etc.

Ou bien encore:

Assurer à une personne méritante de sa connaissance : 1° Les soins gratuits d'un médecin ; 2° Une rente viagère de *plusieurs centaines de francs* à partir de 50 ou de 60 ans; et, en plus, 3° une somme de *quatre cents francs* qui seraient versés immédiatement, en cas de décès prématuré, à la femme ou aux enfants de cette personne.

Concerts et Spectacles

Le concert de la Fanfare Delattre. — La vaste salle de l'Hippodrome était littéralement bondée, mardi soir, à l'occasion du concert offert par la Fanfare Delattre à ses membres honoraires. Ce concert, comme les précédents, a obtenu grand succès.

La Fanfare, sous la direction toujours remarquable de son excellent chef, M. Louis Knorr, a détaillé d'une façon charmante deux morceaux de maîtres français les plus populaires : une mosaïque sur *Mignon*, d'Ambroise Thomas, et une brillante fantaisie sur les *Pêcheurs de Perles*, du regretté Bizet. Une fois de plus, on a pu apprécier les qualités d'ensemble qui classent la *Fanfare Delattre* parmi les premières phalanges musicales de Roubaix.

M. Lussiez, premier prix du Conservatoire de Lille, nous a déployé, en une série de jolis morceaux, les qualités d'une voix sonore, étendue et bien timbrée. On l'a beaucoup, beaucoup applaudi, ainsi que la jeune cantatrice tourquennoise, Mlle Alice Cuvelier, lauréate, elle aussi, du Conservatoire de Lille. Mlle Cuvelier a beaucoup plu dans l'air de la *Fille du Régiment*, mais son succès a été bien plus considérable dans l'interprétation de la délicieuse romance anglaise : *Un jour... (Some day)* qu'elle a exécutée en rappel. Un bouquet lui a été offert.

Faut-il dire les applaudissements frénétiques qui ont accueilli, à son apparition sur la scène, le sympathique directeur de la Société ? M. Knorr a exécuté, avec une étonnante maëstria et un sentiment parfait des nuances, une fantaisie pour saxophone : détail aimable, il était accompagné au piano, et de façon aussi artistique que modeste, par sa toute gracieuse jeune fille.

Une mention spéciale à M. Nauwelaers, de Maubeuge, un flûtiste de réel talent, et signalons en terminant le chanteur de genre, M. Vits, de Bruxelles, dont les couplets et monologues ont provoqué dans toute la salle des accès de fou rire. M. Vits cultive avec amour la chansonnette parisienne, mais il la dit très-gentiment et très correctement. Bravos et rappels ne lui ont pas manqué.

Le piano a été tenu, pendant tout le concert, avec beaucoup d'acquit et de savoir, par Mlle Hélène Van [illegible]nbergue : un bouquet lui a été également offert, et c'était justice.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

Dimanche prochain, 25 janvier, de 8 h. 1/2 à 2 heures, au siège de la Fédération Roubaisienne, chez M. Elie Catteau, rue de l'Epeule, se tiendra le premier bureau du marquage au colombier, selon la méthode de M. E. Weerts, président fédéral.

Les colombophiles du quartier de l'Epeule, fédérés ou non, qui désirent participer aux concours de la Fédération en 1891, sont instamment priés de se présenter à cette date: ce bureau sera le *seul* pour ce *quartier* pour la *saison entière*.

Ce système de métrage ayant obtenu le meilleur accueil dans le public colombophile, la Commission fédérale croit pouvoir compter sur l'exactitude des amateurs dans l'exercice de ce laborieux travail.

Nota : Les cartes de zônes sont absolument supprimées; les zônes n'existant plus.

Commissaires du 25 janvier : MM. Weerts, Dumez, Delannoy, Derbaudringhien et Demeulenaere.

Dimanche 1er février, 2e bureau, au *Pigeon Marin*, chez M. Dhal, à la Croix-Blanche.

NOUVELLES MILITAIRES

Conseil de guerre séant à Lille. — *Séance du 19 janvier.* — Président : M. Jacquey, colonel du 43e régiment d'infanterie. — Ministère public : M. Oudet, chef d'escadron en retraite, commissaire du gouvernement.

Charles-Louis Merlin, soldat au 145e. Vols au préjudice de militaires. Un an de prison. Défenseur : Me Gervais, avocat à Lille.

Charles Degravelle, soldat au 1er de ligne. Vol au préjudice d'un militaire. Deux ans de prison. Adolphe Barret, 2e canonnier-conducteur au 27e d'artillerie. Désertion à l'intérieur en temps de paix avec emport d'effets qu'il n'a pas représentés. Trois ans de prison. Charles Rousseau, soldat au 1er de ligne. Désertion à l'intérieur en temps de paix avec emport d'effets qu'il n'a pas représentés. Deux ans de prison.

Edmond Barrault, soldat au 73e de ligne. Désertion à l'intérieur en temps de paix avec emport d'effets qu'il n'a pas représentés. Cinq ans de prison. Augustin Debacker, réserviste de la classe 1879 du recrutement de Lille. Insoumission. Un mois de prison. Henri Raoult, jeune soldat de la classe 1888, du recrutement de Lille. Insoumission. Acquitté. Défenseur : Me Bavart fils.

Avis aux réservistes de la classe 1881. — Certains réservistes de la classe 1881 ayant accompli leur période d'instruction en 1890 ont laissé leur livret individuel à leur corps respectif sans donner leur adresse exacte, ils sont priés de se retirer à la gendarmerie d'où dépend leur domicile.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du 20 janvier

Présidence de M. Hedde vice-président.

Fraude. — Henri Bouche, arrêté à Tourcoing, nanti d'allumettes belges. 3 jours et 500 fr. d'amende.

Même peine à Alfred Dhaze, surpris sur le territoire de Wattrelos.

Charles Bettenoff est condamné à six mois; il avait été arrêté aussi à Wattrelos.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

La margarine

Roubaix, le 17 janvier 1891

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*.

Comptant sur votre obligeance habituelle, nous vous prions de vouloir bien insérer cette lettre dans votre plus prochain numéro.

Nous nous proposons de former sous peu une société coopérative, dont le siège sera fixé ultérieurement, et qui aura pour but de vendre à des prix défiant toute concurrence la margarine. C'est ainsi que la société livrera à 1.50, à domicile, le kilo de margarine que les ménagères achètent 2.50 et 2.60 sur les marchés. Cette margarine est garantie pure et privée de toute substance pouvant nuire à la santé.

Notre but n'est pas seulement de vendre à bon marché de la bonne marchandise, il tend aussi à développer l'emploi de la margarine pure. Nous ne voulons pas de falsification pour vendre meilleur marché nos produits et surtout pour les vendre plus cher en les appelant : *beurre*.

On se plaint à bon droit partout des fraudes qui sont pratiquées sur le beurre que l'on vend 3 fr. 40, 3 fr. 50 et plus alors qu'il contient 80 à 90 pour cent de margarine, quand on ne vend pas de la margarine pure au prix du beurre, ce qui se fait tous les jours et d'une façon scandaleuse.

Ce sont ces motifs surtout qui nous ont décidés à essayer de former une société coopérative qui ne vendra pas de la margarine pour du beurre, attendu qu'elle ne vendra que de la margarine et à des prix fort raisonnables.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, avec nos remerciements, l'assurance de notre parfaite considération.

Un groupe de patentés.

Roubaix, 19 janvier 1891.

Monsieur le Rédacteur en chef du *Journal de Roubaix*,

A la longue lettre du docteur D., et à la spirituelle réponse d'un ancien fabricant, je me permets d'ajouter les réflexions suivantes :

J'ai chez moi un ouvrier qui, depuis plus de quarante-cinq ans, fabrique les plombs pour Jacquard, et, malgré ce métier (si dangereux au dire du Dr D...), il n'a jamais été malade et se porte encore très bien. Cet ouvrier dont je cite le nom (J.-B. Screpel), parce qu'il est connu de beaucoup de jacquaristes, a souri malicieusement à la lecture du terrible article du Dr D..., et, de plus, il a émis cette idée que, si tout le monde était aussi malade que lui à Roubaix, les docteurs y seraient moins nombreux.

Indépendamment des nombreux jacquaristes qui ne se sont jamais plaints des coliques de plomb, il y a quelques centaines d'ouvriers qui, comme le susdit J.-B. Screpel, manipulent le plomb du matin au soir, depuis de longues années, et qui n'ont jamais été *saturnins* (suivant le mot employé par le Dr D...)

Moi-même malgré ma très longue pratique dans le métier, je crois ne pas l'être devenu jusqu'ici.